

STRATÉGIE TERRITORIALE DE SÉCURITÉ,
DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET
DE TOUTE FORME DE RADICALISATION

2025 - 2030

Comment l'agglomération agit pour la sécurité et la tranquillité de tous



La sécurité et la prévention de la délinquance sont l'affaire de tous.

L'agglomération Creil Sud Oise porte une attention toute particulière à ces sujets et travaille, depuis de très nombreuses années, avec tous les partenaires fortement mobilisés et impliqués.

Autour du conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation (CISPDR) les élus, les professionnels et institutions se sont réunis et concertés pour élaborer une nouvelle stratégie et fixer des priorités. La mise en place d'instances connexes au CISPDR, à l'échelle des communes, témoigne de la détermination de tous les acteurs pour agir au plus près des problématiques de terrain.

La prévention reste au cœur des préoccupations en particulier vis-à-vis des jeunes en déployant des actions de médiation culturelles et sportives. De nombreuses actions sont également menées et seront poursuivies pour consolider les mesures et conforter l'action publique dans un domaine éminemment important celui de la sécurité.

Nous sommes confrontés à des évolutions qui nécessitent des remises en cause et des adaptations permanentes.

Si nous sommes en capacité, depuis de très nombreuses années, d'appréhender et de mettre en œuvre des dispositifs pour lutter contre les violences intra familiales ou le décrochage scolaire, nous sommes confrontés à de nouvelles problématiques telles que la prostitution des mineurs ou la cyberviolence.

Les nouvelles orientations prises ont pour objectif de prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs, pour préserver la qualité de vie dans les quartiers, les villes, l'agglomération.

Par ailleurs une attention toute particulière est réservée au basculement des jeunes dans la délinquance avec un prisme important sur les conduites addictives et les trafics associés. Un second volet viendra compléter cette stratégie : il se préoccupera des actions relatives à la prévention de toute forme de radicalisation, notamment chez les jeunes.

Notre engagement est important mais c'est tous mobilisés et unis que nous parviendrons collectivement à maîtriser ces fléaux.



Jean-Claude Villemain
Président de l'agglomération
Creil Sud Oise

● P.4 **L'ACSO, un territoire riche de ses diversités & aux enjeux multiples**

● P.6 **Retour sur les actions menées entre 2020 et 2023**

● P.8 **Les enseignements du diagnostic mené en 2024**

● P.10 **La construction d'une démarche partagée**

● P.12 **Des enjeux communs à chaque priorité**

● P.14 **PRIORITÉ #1**

Agir pour prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance

● P.18 **PRIORITÉ #2**

Prévenir les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes

● P.22 **PRIORITÉ #3**

Prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs

● P.26 **PRIORITÉ #4**

Mieux coordonner et soutenir les acteurs locaux

● P.30 **Le CISPDR, comment ça marche ?**



L'ACSO, un territoire riche de ses diversités & aux enjeux multiples

Depuis 2017, l'ACSO rassemble 11 communes aux profils très variés : du village rural de 300 habitants à la ville de 36 000 habitants.

L'ACSO en chiffres :



89 000
HABITANTS

88 %

de la population vit dans l'une des 4 communes urbaines de l'agglomération (Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul) ;

41 %

de la population vit dans l'un des 7 quartiers « Politique de la ville » ;

19 %

de la population a entre 15 et 29 ans.



La construction de la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation, et les moyens associés pour sa mise en œuvre, doivent tenir compte des caractéristiques socio-économiques de la population, notamment sa jeunesse et ses indices de vulnérabilité.



Face à ces défis, l'ACSO s'engage dans des projets exigeants.

Objectifs ? Améliorer l'attractivité du territoire et les conditions de vie de ses habitantes et habitants.

De grands projets urbains, en cœur d'agglomération, visent ainsi à reconquérir les berges de l'Oise, requalifier des friches industrielles, lutter contre l'habitat indigne ou encore restructurer le quartier de la gare de Creil.

La stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation porte une attention particulière aux secteurs concernés par ces grands projets :

- Pôle Gare ;
- Quartier politique de la Ville ;
- Quartiers bénéficiant du Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU).



Les enjeux de prévention de la délinquance, de sécurité et de tranquillité publique sont également **intégrés dans 3 projets et dispositifs locaux :**

🕒 **le Contrat de ville 2024/2030.**

L'orientation 3 « Favoriser la tranquillité publique sur les quartiers et garantir la sécurité de leurs habitants et habitantes » comprend **8 fiches actions concrètes :**

- lutter contre les incivilités ;
- promouvoir la sécurité routière ;
- prévenir l'entrée des plus jeunes dans la délinquance ;
- prévenir l'entrée des jeunes dans les trafics ;
- lutter contre l'absentéisme scolaire ;
- renforcer le lien police population ;
- prévenir les rixes ;
- prévenir la prostitution des mineurs.

🕒 **le NPNRU.**

Il intègre les enjeux de sûreté et de sécurité, en particulier dans la mise en œuvre des chantiers dans la ville de Creil.

🕒 **le projet d'aménagement, « Gare, cœur d'agglo ».**

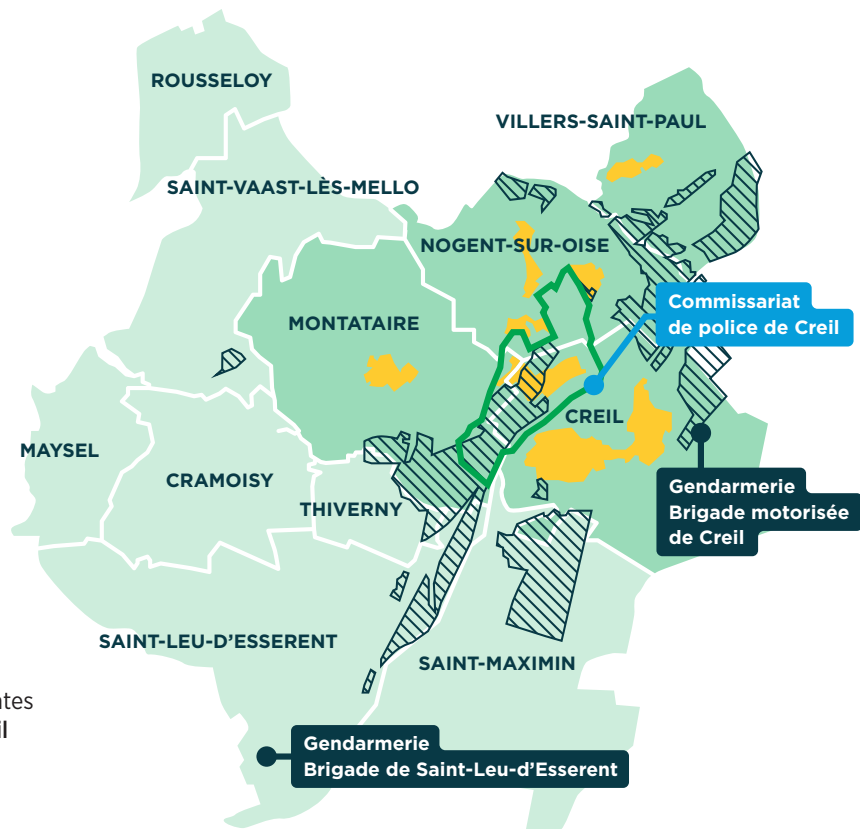
Il intègre la question de la sûreté, de la sécurisation et de l'usage des lieux avant, pendant et après la réalisation du projet.

Police ou gendarmerie ?

Au sein de l'ACSO, certaines zones dépendent de la Police nationale et d'autres de la Gendarmerie nationale.

- 🟩 Périmètre Gare Coeur d'Aggio
- 🟡 Quartier politique de la ville
- ▨ Zone d'activité économique
- Brigade de gendarmerie
- Poste de police
- 🟨 Zone gendarmerie
- 🟩 Zone Police

Pour apporter des réponses cohérentes au sein de l'agglomération, **un travail étroit entre les forces de l'ordre et l'ensemble des acteurs locaux est nécessaire** au quotidien.



Retour sur les actions menées entre 2020 et 2023

La stratégie territoriale 2020/2023 s'organisait autour de 4 axes stratégiques d'intervention.

Ces axes, pilotés chacun par un groupe de travail, se déclinent en objectifs opérationnels, avec des actions concrètes menées auprès des habitants et des habitantes de l'agglomération. Un modèle de « Fiche Action » encadre la réalisation des actions.



AXE 1

→ Jeunes exposés à la délinquance

Parmi ses grands enjeux : prévenir l'entrée précoce des jeunes dans la délinquance. Cela implique de renforcer le travail sur les violences entre jeunes, l'accompagnement et le soutien des parents et la prévention des conduites à risques (conduites addictives, entrée dans les trafics de stupéfiants...).

AXE 2

→ Tranquillité publique

Cet axe mêle compétences des communes et de l'intercommunalité. Parmi ses grands enjeux : se concentrer sur la prévention des troubles à la tranquillité publique et sur l'appui technique que peut apporter le CISPDR aux élus et techniciens des communes.

AXE 3

→ Violences intrafamiliales et faites aux femmes

Le groupe de travail a recensé les besoins territoriaux, coordonné les actions existantes et piloté la création de 3 pavillons ACSO (2 depuis 2019 et 1 depuis 2024). Ils accueillent les femmes victimes de violences et leurs enfants. Le groupe de travail a aussi permis de lancer des actions pour sensibiliser les professionnels du territoire.

AXE 4

→ Santé mentale et conduites addictives.

Les acteurs locaux signalent une hausse des situations de troubles à l'ordre public liées à des problèmes identifiés comme des problèmes de santé mentale. Les partenaires confirment la nécessité de traiter ce sujet.

Focus sur 4 ACTIONS

→ ACTION 1 Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Depuis 2015, ce dispositif Implik'action accueille des collégiens absentéistes, âgés de moins de 16 ans.

Objectif : remobiliser les élèves autour d'un projet pour qu'ils s'accrochent et poursuivent leur parcours scolaire avec assiduité. Copiloté par l'ACSO et l'Éducation nationale (coordination pédagogique par le CIO de Creil), **Implik'action s'appuie sur des associations spécialisées**, à raison de 3 sessions de 3 semaines, entre chaque période de vacances scolaires. Chaque session accueille au maximum 8 élèves. Soit, au total, **113 élèves depuis le lancement du dispositif**.

Pour 84 % des élèves accompagnés par Implik'action depuis la rentrée 2020, le parcours scolaire et de formation a repris de manière correcte !

→ ACTION 2 Prévention de la récidive

L'ACSO et ses communes membres s'impliquent dans l'**accueil de personnes sous main de justice**, c'est-à-dire placées sous l'autorité de la justice suite à une condamnation. En 2021 par exemple, **29 personnes ont ainsi effectué un travail d'intérêt général sur le territoire de l'agglomération** au profit d'associations, des communes et de l'ACSO. Cet accueil par les différents services contribue à la réinsertion et à la lutte contre la récidive.

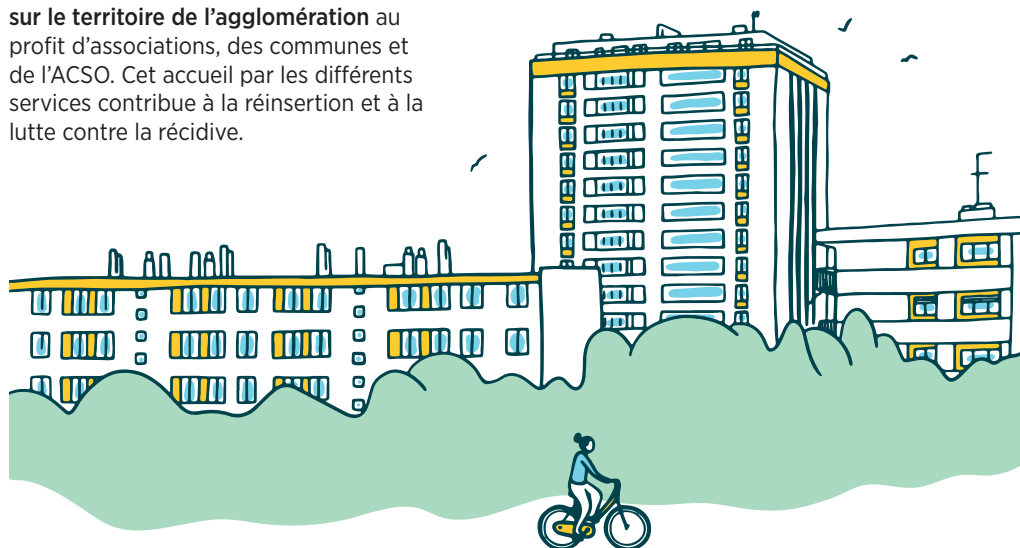
→ ACTION 3 Lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes

Face au manque criant de structures adaptées et de places pour accueillir les femmes victimes de violences et leurs enfants sur le territoire, **l'ACSO a mis à disposition 2 pavillons sur son territoire**. Depuis 2019, leur gestion est assurée par le Samu Social de l'Oise. Ce sont ainsi 10 nouvelles places d'accueil pour les femmes victimes de violences qui ont vu le jour. En 2021, une convention signée avec le commissariat de Creil renforce la protection des femmes accueillies. Un 3^e pavillon de 8 places a ouvert ses portes en juin 2024, pavillon dont la gestion a été confiée aux Compagnons du Marais. **Depuis 2019, 119 personnes ont déjà été accueillies** (64 femmes et 55 enfants).

→ ACTION 4 Prévention des rixes

En 2021, Montataire déploie un dispositif local de prévention des rixes à l'échelle de sa commune, via des actions de prévention et un comité technique qui rassemble l'ensemble des partenaires mobilisés sur le sujet. **Le projet est étendu en 2022 à l'ensemble des villes du bassin creillois**.

Objectif : que chaque ville et chaque partenaire proposent des actions sur son territoire. Les activités sont encadrées par les services de médiation, d'animation et d'éducation spécialisée. **Parmi les actions menées autour de la prévention des violences : un séjour de rupture, à l'été 2024**, auquel ont participé 13 jeunes. Depuis la rentrée scolaire 2024, le projet est copiloté par l'ACSO et la commune de Montataire.



Les enseignements du diagnostic mené en 2024

Zone police

Vision globale

Depuis 2020, la délinquance générale a augmenté sur l'ensemble de la circonscription de police nationale de Creil, avec une hausse particulièrement marquée des atteintes à l'intégrité physique et des atteintes aux biens. Cette hausse peut s'expliquer par l'intensité des événements de l'été 2023, suite à la mort de Nahel Merzouk en région parisienne.

Les vols liés à l'automobile représentent une grande part des atteintes aux biens. La forte hausse des atteintes à l'intégrité physique (violences) s'explique en partie par la libération de la parole en matière de violences intra-familiales et par la meilleure prise en compte de ce sujet par les services de police.



Zoom sur le trafic de stupéfiants

Les quantités saisies sont en forte hausse. Cela s'explique par la priorisation de la lutte contre les stupéfiants, qui implique une augmentation des faits constatés.

Les constats partagés

Un secteur spécifique

La circonscription de sécurité de Creil est la seule de France à se trouver dans sa totalité en zone de sécurité prioritaire (ZSP). Depuis 2020, les Hauts de Creil sont classés quartier de reconquête républicaine (QRR). Creil a aussi signé un contrat de sécurité intégrée (CSI) avec l'État. Ces dispositifs renforcent les effectifs de police sur la circonscription.

La gare de Creil, une délinquance protéiforme

La proximité de la région parisienne et les réseaux routiers et ferroviaires entraînent une délinquance de passage, qui s'ajoute à la délinquance « locale ». C'est notamment dans le secteur de la gare de Creil, avec des troubles réguliers à l'ordre public qui créent un fort sentiment d'insécurité dans le quartier, notamment pour les femmes.

Des trafics très ancrés dans les quartiers Politique de la ville

L'ensemble des acteurs du territoire constatent que les trafics restent très ancrés dans les quartiers Politique de la ville. Malgré les interventions régulières des forces de l'ordre, de nombreux points de deal demeurent, avec l'enrôlement précoce de jeunes, voire très jeunes, dans des tâches de surveillance ou de manutention liées aux trafics.

Vigilance aux abords des établissements scolaires

L'année scolaire 2023/2024 a été marquée par une hausse des faits dans et aux abords des établissements scolaires sur les communes de Creil, Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul.

Zone gendarmerie

Vision globale

Dans les communes de l'ACSO secteur Gendarmerie, une forte hausse des atteintes à l'intégrité physique, des violences entre personne, des violences sexuelles et des atteintes aux biens est enregistrée ces dernières années.

Les vols liés à l'automobile (véhicules ou accessoires) par exemple restent stables mais particulièrement élevés. De même, il est constaté un développement de points de deal et de trafic de stupéfiants. En outre, les services de Gendarmerie ont pu noter à plusieurs reprises, sur l'année 2023, des violences commises en réunions par des jeunes venus du cœur urbain de l'Agglomération.

Les constats partagés

Les propos recueillis auprès des élus et des partenaires sur la zone Gendarmerie confirment les **grandes tendances statistiques** :

- des **installations non autorisées** et des déplacements des gens du voyage, qui provoquent régulièrement des tensions et qui inquiètent les élus des communes ;
- des **espaces naturels** situés dans ces communes sont régulièrement occupés par des groupes et transformés en lieu de fêtes par exemple, ce qui crée troubles et sentiment d'insécurité pour les habitants ;
- même si la **délinquance sur ce secteur** est moins importante qu'en zone police, les élus tiennent à ce que soient prises en compte leurs difficultés.



Des préoccupations partagées

Malgré sa diversité, le territoire de l'ACSO fait face à des problématiques partagées en matière de délinquance. C'est le cas notamment des **violences intrafamiliales et faites aux femmes, en forte hausse**, ou des conduites addictives et leurs conséquences (trafics de stupéfiants, violences, etc.). Poussée par **des pratiques comme le « Ubershit », la consommation de drogues, historiquement concentrée dans le cœur urbain, s'ancre en zone périurbaine et rurale**. Et l'usage détourné du protoxyde d'azote inquiète tous les acteurs de l'agglomération.

Autres problèmes émergents : les mésusages des réseaux sociaux et des espaces communs et la multiplication des troubles à l'ordre public liés à des difficultés de santé mentale.

La construction d'une démarche partagée

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance est arrivée à terme en 2023. L'objet de la **mission confiée à la coordinatrice Prévention de la délinquance, sécurité et tranquillité publique** :

- ① actualiser le diagnostic territorial de sécurité établi en 2018 avec des données récentes ;
- ② faire le bilan de la stratégie territoriale 2020/2023 ;
- ③ construire, à partir des enjeux identifiés et des enseignements du bilan, les axes d'intervention de la future stratégie ;
- ④ améliorer la gouvernance.

Les étapes de la démarche



Actualisation du diagnostic

Objectif : mettre à jour les informations et données statistiques disponibles pour donner une vision claire des problématiques.

DERNIER TRIMESTRE 2023 - PREMIER SEMESTRE 2024



Bilan de la stratégie

Objectifs : mesurer l'efficacité des actions menées et identifier les points forts et les points faibles de la stratégie.



Phase de réflexion partenariale, sous forme d'ateliers

Objectifs : formaliser des axes d'intervention prioritaires et des actions associées

SECOND SEMESTRE 2024

Des approches méthodologiques complémentaires



Approche quantitative

Des données ont été récoltées auprès des partenaires : police et Gendarmerie nationale, éducation nationale, sous-préfecture de Senlis, etc.

Traitées de manière statistique, **elles permettent de mesurer les problématiques rencontrées sur le territoire en matière de délinquance et de tranquillité publique.**

Pour les données issues de l'Éducation nationale, il s'agissait d'**identifier les taux d'absentéisme**, qui ne sont pas directement des problématiques de délinquance. Mais l'absentéisme crée des vulnérabilités chez les enfants et les jeunes, qui conduisent à entrer dans des parcours de délinquance.

Cette approche quantitative a été complétée par une approche qualitative.



Approche qualitative

Des entretiens ont été réalisés avec les maires (ou leurs représentants) des communes membres de l'ACSO et auprès des partenaires, membres permanents du CISPDR.

Au total : **10 maires ou représentants sur les 11 communes**, membres de l'Agglomération et représentants de tous les partenaires, ainsi que des habitants du territoire, par l'intermédiaire du Conseil de développement de l'ACSO.

En complément, **3 ateliers thématiques sont venus faire le bilan des groupes thématiques** et évaluer la pertinence des axes de la stratégie, entre novembre 2023 et janvier 2024 :

- jeunes exposés à la délinquance ;
- violences intrafamiliales et faites aux femmes ;
- tranquillité publique.

Pour les quartiers Politique de la ville : les conclusions des ateliers de concertation avec les habitants et l'atelier partenarial sur les enjeux de sécurité et de tranquillité publique ont été pris en compte dans l'analyse. Tout comme les échanges lors des 4 CISPDR qui ont eu lieu entre septembre 2023 et décembre 2024.

Enfin, un séminaire de travail du CISPDR, en novembre 2024, s'est penché sur les **4 thématiques identifiées comme prioritaires** :

- les conduites addictives chez les jeunes ;
- les mésusages des espaces publics ;
- les enjeux du numérique et le cyberharcèlement ;
- les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes.

Ce travail collectif aboutit à la définition des orientations de la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation pour la période 2025-2030.

Des enjeux communs à chaque priorité



La stratégie territoriale définit des objectifs clairs et partagés pour la période 2025-2030, avec la volonté d'agir concrètement et de manière partenariale.

Cette stratégie se décline donc en 4 axes d'interventions prioritaires :

PRIORITÉ 1

- Agir pour prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance

PRIORITÉ 2

- Prévenir les violences intrafamiliales, les violences sexistes et sexuelles, accompagner les victimes

PRIORITÉ 3

- Prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs

PRIORITÉ 4

- Mieux coordonner et soutenir les acteurs locaux

Ces axes répondent aux enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic partagé.

Au sein de chaque priorité, une attention particulière sera portée sur 4 enjeux transversaux :

ENJEU 1

→ La prise en compte de l'espace numérique dans les actions de prévention.

Les espaces numériques, et notamment les réseaux sociaux, peuvent se transformer en lieu de danger. Mais constituent aussi une ressource pour développer des actions innovantes et percutantes !

ENJEU 2

→ Le développement de « l'aller vers »

Cette démarche désigne la nécessité de mettre en œuvre des actions au plus près des lieux de vie et de passage. Cela implique que chaque partenaire garantisse des moyens humains et financiers, adaptés aux besoins du territoire.

ENJEU 3

→ L'intégration des enjeux de santé mentale

Enjeu de santé publique, une santé mentale altérée risque d'entraîner des troubles non seulement pour l'individu, mais aussi pour tout son environnement. Les problématiques de santé mentale abordées dans le cadre du CISPDR sont régulièrement liées à des conduites addictives : une préoccupation qui prend de l'ampleur dans les échanges entre acteurs locaux.

ENJEU 4

→ La mise en œuvre d'actions de médiation culturelles et sportives

Elles contribuent directement à la prévention de la délinquance, dès le plus jeune âge.



#1

Agir pour prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance



Trop de jeunes, d'enfants et d'adolescents restent confrontés quotidiennement à la délinquance, notamment dans les quartiers Politique de la ville. La part des mineurs impliqués dans des faits de délinquance est grande sur le bassin creillois.

Objectif : prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance.

Pour cela, un **meilleur repérage individuel des jeunes en voie de basculement** ou impliqués dans la délinquance s'impose. En parallèle, des actions de sensibilisation et d'éducation en direction des plus jeunes, dès l'école primaire, doivent se mener.

Autre priorité : la prévention des conduites à risques chez les jeunes. Les **actions de lutte contre la violence**, qui permettent de limiter les affrontements entre jeunes et les infractions aux abords des établissements scolaires, doit s'engager. Enfin, **la place des parents dans l'accompagnement de leurs enfants** est à renforcer en les soutenant dans leur rôle éducatif et en les impliquant dans les actions de prévention de la délinquance.



Le soutien à la jeunesse constitue une priorité absolue pour notre agglomération, car elle représente l'avenir de notre société. Cependant, il est bien connu que les jeunes, souvent vulnérables face aux pressions sociales et économiques, peuvent être tentés par des chemins dangereux, tels que la consommation de drogues ou même l'implication dans des réseaux de trafic. Ces réalités, bien que préoccupantes, ne doivent pas être ignorées. Briser l'illusion des réseaux chez les adolescents, en les sensibilisant aux dangers de la délinquance. Leur faire comprendre qu'être dealer ou guetteur n'est pas une voie vers la fortune, mais un chemin semé de risques.



Sophie Lehner,
Vice-présidente en charge du
Projet de Territoire et Plan Climat
Air Energie Territorial

PRIORITÉ #1 Les actions engagées

Prévenir l'entrée des jeunes dans les conduites à risque dont les conduites addictives et les trafics associés

Période de transition, l'adolescence est associée à une **propension accrue aux conduites à risque**.

Plusieurs actions visent à prévenir ces comportements :

- ⦿ **déploiement de la démarche LIMIT'S**
(limiter l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants), via de nombreuses actions en direction des professionnels, des habitants, des parents, des enfants et des jeunes : **actions de renforcement des compétences sociales des jeunes et de parents**, actions de médiation culturelles et sportives, actions sur les droits et devoirs des adolescents, etc. ;
🕒 | DEPUIS 2024
- ⦿ **compréhension des usages de drogues et des trafics associés** par la réalisation d'un diagnostic qui permettra de construire un plan d'action spécifique.
🕒 | DÈS 2026

Prévenir et agir sur les infractions dans et aux abords des établissements scolaires

Préoccupation majeure de l'ensemble des partenaires du CISPDR, **la sécurité dans et aux abords des établissements fait l'objet de plusieurs actions concrètes** :

- ⦿ **GLTD (groupe local de traitement de la délinquance)** sur les infractions en milieu scolaire sur la CPN de Creil, animé par le Procureur de la République ;
🕒 | DEPUIS 2024
- ⦿ **sensibilisation et prévention** pour les jeunes et les professionnels contre les violences numériques, sur les usages et mésusages des réseaux sociaux, contre le harcèlement et le cyberharcèlement.
🕒 | DÈS 2025

Engager des actions de sensibilisation et d'éducation auprès des plus jeunes, dès l'école primaire

Pour renforcer la prévention du basculement des jeunes dans la délinquance, des **initiatives seront menées auprès des enfants, dès le CM1** :

- ⦿ **interventions de la coordinatrice de la Maison de la justice et du droit à partir de la mallette pédagogique contre les violences** ;
🕒 | DÈS 2025
- ⦿ **actions du centre de loisirs jeunes de la police nationale** ;
🕒 | DEPUIS 2023
- ⦿ **création d'un parcours citoyen pour les enfants et les jeunes**.
🕒 | DÈS 2027

Prévenir les phénomènes des violences entre les jeunes

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise est régulièrement le théâtre d'affrontements entre jeunes.

L'intervention des citoyens, des médiateurs et des forces de l'ordre permettent de calmer les esprits.

Le projet porté par la commune de Montataire depuis 2021 pour trouver des solutions face à la violence a vocation à se déployer sur toute l'Agglomération et à se développer en direction de nouveaux publics :

- ⦿ **programme d'action intercommunal** de lutte contre les rixes ;
🕒 | DÈS 2025
- ⦿ **former les professionnels** sur l'utilisation des réseaux sociaux et les violences numériques.
🕒 | DÈS 2026

Accompagner les parents dans leur rôle et les associer aux actions de prévention de la délinquance

Un encadrement familial stable, une communication bienveillante et un suivi éducatif adapté limitent les risques de comportements déviants chez les jeunes. **Plusieurs actions s'inscrivent dans cet objectif :**

- ① **actions en direction des parents**, portées par les structures de droits communs (CCAS, Maison des Parents, Centres sociaux...) ou les associations dans le cadre du contrat de ville ;

🕒 | DÈS 2025

- ① **programme de soutien aux familles et à la parentalité (PSFP)**, qui vise notamment à associer les parents dans les actions de prévention et renforcer leur implication dans la vie scolaire et la vie locale.

🕒 | DÈS 2025

Prévenir les parcours d'entrée dans la délinquance en luttant contre les ruptures scolaires et les difficultés d'insertion professionnelle

Les ruptures scolaires révèlent souvent des vulnérabilités chez les enfants et les adolescents ce qui peut favoriser les parcours d'entrée dans la délinquance. **Plusieurs dispositifs existent, d'autres seront renforcés :**

- ① **évaluation et adaptation du dispositif Implik'action**, qui travaille sur les savoirs être et savoirs faire pour permettre un retour assidu en classe ;

🕒 | DÈS 2025

- ① **travail sur les mesures de responsabilisation et sur la prise en charge des exclus et des poly exclus ;**

🕒 | DÈS 2025

- ① **suivi de l'obligation de formation des jeunes âgés de 16 à 18 ans.**

🕒 | DÉJÀ EN COURS



ZOOM SUR...

La Maison des adolescents de l'Oise

Accueillie sur la commune de Montataire, financée par l'ARS et portée par la Nouvelle Forge, la Maison des adolescents est un lieu d'accueil pour les adolescents de 11 à 21 ans, leurs parents, et leurs proches. C'est un lieu pour s'informer et pour parler de la vie d'ados : **relations amicales ou amoureuses, santé mentale et santé sexuelle, prévention des addictions, comportements à risque, etc.** C'est aussi un lieu de ressources autour de l'adolescence pour les professionnels du territoire.

#2

**Prévenir les violences
intrafamiliales, les violences
sexistes et sexuelles,
accompagner les victimes**



Les violences faites aux femmes, un fléau qui touche toutes les communes du territoire, urbaines comme rurales. Les statistiques en zones police et Gendarmerie confirment la situation. Ces violences transcendent les âges et les milieux sociaux.

Pour y remédier, le plan d'actions prévoit d'agir sur plusieurs fronts :

- ⦿ l'accompagnement des femmes victimes ;
- ⦿ la prévention auprès des jeunes ;
- ⦿ la sensibilisation du grand public ;
- ⦿ l'observation du phénomène ;
- ⦿ la formation des professionnels sans oublier la prise en compte des auteurs.



L'agglomération s'engage résolument dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles. Notre objectif est aussi de détecter et prévenir les comportements préprostitutionnels et prostitutionnels, en offrant à chaque individu des solutions d'accompagnement adaptées. Ensemble, nous œuvrons pour un cadre de vie plus sûr, plus solidaire et respectueux de la dignité de chacun.



Catherine Dailly,

Vice-présidente en charge de l'accès aux droits et de la lutte contre les discriminations

PRIORITÉ #2 Les actions engagées

Renforcer le repérage et l'accompagnement des femmes victimes de violence

Physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques : **les violences faites aux femmes entraînent des conséquences graves sur leur santé, leur dignité et leur autonomie.** De nombreux acteurs agissent déjà pour accompagner les victimes sur le territoire : DDFE, Tribunal judiciaire, Carrefour de femmes, France Victime 60, CIDFF, Samu Social, Compagnons du Marais, Maison de santé des femmes du GHSP0, etc. Il s'agit de poursuivre la coordination des acteurs, **renforcer les moyens** des lieux et actions existantes, pour mieux repérer et mieux accompagner les victimes dans leur diversité.

- 🕒 **Développement des interventions sociales en direction des femmes en milieu rural.**

🕒 | DÈS 2025

- 🕒 **Groupe de travail** « Violences faites aux femmes ».

🕒 | DÈS 2025

- 🕒 **Sessions de sensibilisation et formation** des professionnels sur le sujet des violences intra-familiales.

🕒 | DEPUIS 2023

Prévenir les violences sexistes et sexuelles chez les jeunes

Briser le cycle de la violence, rompre le silence et changer les mentalités. Des actions sont déjà menées et restent à développer (plan de lutte contre les discriminations, Carrefour de femmes...) pour éduquer sur l'égalité des genres, le respect mutuel, le consentement et les relations saines (collège/lycée). **D'autres mesures d'accompagnement vont se déployer :**

- 🕒 **formation des professionnels** sur le harcèlement et les violences numériques dans le cadre des violences conjugales ;

🕒 | DÈS 2026

- 🕒 **actions d'éducation** à la vie affective, relationnelle et sexuelle dans les établissements scolaires et en dehors.

🕒 | DÈS 2026



ZOOM SUR... Carrefour des femmes

En plein centre-ville de Creil, Carrefour des femmes accueille depuis 2024 les jeunes femmes et femmes de l'agglomération. Ce lieu d'échange et de solidarité, accueillant et chaleureux, leur propose **un accompagnement sur-mesure, assuré par des professionnels sur des sujets comme la santé, la sexualité, l'égalité professionnelle, la lutte contre les violences ou encore l'épanouissement personnel.** C'est aussi un lieu ressources pour les professionnels pour faire progresser l'égalité et le droit des femmes, en mutualisant les projets et en partageant les pratiques !

Repérer et prévenir les conduites pré-prostitutionnelles et prostitutionnelles

Les conduites prostitutionnelles des mineurs mettent en danger leur intégrité physique, psychologique et sociale. Elles sont souvent le résultat de facteurs complexes tels que la vulnérabilité économique, la manipulation ou l'influence des réseaux sociaux. **Repérer et prévenir ces situations est essentiel pour protéger les jeunes.** Il s'agit également d'intervenir contre leur exploitation sexuelle et agir contre les proxénètes.

La stratégie vise à **renforcer la vigilance des acteurs locaux, mettre en place des dispositifs d'alerte et d'accompagnement et sensibiliser les mineurs eux-mêmes :**

- ① **session de formation pour les agents de l'ACSO et des communes**, dans le cadre du PFI ;

🕒 | DÈS 2025

- ① **sensibilisation des jeunes** sur les relations affectives et la notion du consentement ;

🕒 | DÈS 2025

- ① **soutien au dispositif départemental de prévention** et de protection des jeunes mineurs, filles comme garçons, exploités sexuellement.

🕒 | DÈS 2025

Améliorer la connaissance du phénomène de violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales sur l'ACSO

- ① **Un observatoire territorial des violences faites aux femmes voit le jour en 2025, avec 5 objectifs :**

- amplifier la visibilité sur les faits de violences faites aux femmes ;
- établir un diagnostic actualisé et partagé à l'échelle du territoire ;
- renforcer la coordination entre les acteurs locaux et développer leurs compétences ;
- soutenir, initier et pérenniser les actions et dispositifs ;
- sensibiliser et informer le public.

Les données recueillies dans le cadre de cet observatoire alimenteront les échanges et la construction de nouvelles actions adaptées aux besoins des victimes.

Soutenir les initiatives permettant de renforcer les prises en charges des auteurs

- ① **Accompagner les auteurs de violence :** une démarche essentielle pour éviter les risques de récidive et protéger les victimes.

Cela nécessite de :

- comprendre les situations de violences ;
- responsabiliser les auteurs ;
- identifier les réseaux de soutien thérapeutique et les professionnels.

Globalement, **un répertoire des acteurs** qui accompagnent les auteurs de violence va voir le jour. À plus long terme, l'hébergement de ces auteurs pourrait faire l'objet d'un projet avec les bailleurs sociaux du territoire, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Prévention et les associations qui proposent des dispositifs de prise en charge des auteurs de violences conjugales (CPCA).

#3

Prévenir les troubles à la tranquillité publique et apaiser les usages des espaces publics et communs



*Si les situations relatées ou ressenties d'insécurité diffèrent d'une commune à l'autre en termes d'intensité, elles sont généralement le fait d'un **usage détourné des espaces publics et communs**. Il s'agit notamment de groupes de jeunes qui se réunissent en pied des immeubles ou dans les halls, pour des activités licites ou illicites, mais aussi dans les espaces naturels ou sur les parkings. Cela crée un climat de tension et d'insécurité, relayé par les élus et les habitants.*

Autre problématique :
les pratiques routières inadaptées voire dangereuses (rodéos en pied d'immeubles ou sur les parkings, trottinettes électriques aux abords des établissements scolaires, etc.). Les communes, les forces de l'ordre et les bailleurs sociaux interviennent déjà à leur niveau pour apaiser l'usage de ces espaces publics et communs. Le plan d'action au niveau intercommunal vise à accompagner cette démarche.



Pour un cadre de vie attractif, la lutte contre les troubles de la tranquillité publique est capitale. Et, les services publics jouent un rôle fondamental dans cette mission ! En renforçant leur présence sur le terrain, que ce soit à travers les forces de l'ordre ou travailleurs sociaux, nous montrons clairement notre détermination à protéger nos jeunes, soutenir les familles et dissuader les comportements dangereux.

Cette lutte dépasse le simple cadre de la prévention et de la répression. Elle contribue directement à préserver la tranquillité publique. En réduisant les trafics et les points de deal, nous limitons les tensions et les troubles qui peuvent en découler dans nos quartiers. Par ailleurs, cela participe à l'apaisement des espaces publics et communs, rendant nos rues, nos parcs et nos lieux de vie plus agréables et sécurisants pour tous.



Jean-Claude Villemain,
président de l'agglomération
Creil Sud Oise

PRIORITÉ #3 Les actions engagées

Intégrer les enjeux de sûreté et de tranquillité dans les projets d'aménagement du territoire

Pour **garantir un cadre de vie sécurisé et apaisé aux habitants**, intégrer les enjeux de sûreté et de tranquillité dans tous les projets d'aménagement fait partie des solutions à développer. A fortiori, au moment où de nombreux projets sont en cours sur le territoire de l'agglomération Creil Sud Oise.

Objectif : penser en amont les enjeux de sûreté et de tranquillité pour faciliter l'usage des nouveaux équipements et aménagements.

Cela passe par des **formations pour les agents publics et les partenaires**. Elles viendront promouvoir sur le territoire une culture partagée de la prévention entre les acteurs de l'aménagement et de la sûreté.

Autre axe : s'appuyer sur le travail déjà mené dans le NPNRU de la ville de Creil.

- 🕒 **Former les agents publics ACSO** sur la prévention situationnelle / les enjeux de sûreté dans l'aménagement du territoire.

🕒 | DÈS 2026

- 🕒 **S'appuyer sur le travail engagé dans le NPNRU** de la ville de Creil pour les projets d'aménagements à venir.

🕒 | DÈS 2025



Soutenir les actions de prévention routière et de lutte contre les incivilités

Face aux comportements dangereux régulièrement observés sur les routes du territoire (rodéos, conduites à contre-sens, trottinettes électriques sans casque, ni lumière, etc.), l'accent est mis sur le **soutien aux actions de prévention routière et de lutte contre les incivilités**. Ceci implique des actions coordonnées entre les différents acteurs concernés : communes, associations, État.

Pilotées par la Préfecture, la police nationale, l'ACSO et les communes, **plusieurs actions vont se tenir** :

- 🕒 **actions de prévention routière** en direction des jeunes autour des usages des véhicules à deux roues : rodéos, trottinettes, etc. ;

🕒 | DÈS 2025

- 🕒 **actions As du Volant** ;

🕒 | DÈS 2025

- 🕒 **renforcement des actions de Gestion urbaine et sociale** de proximité ;

🕒 | DÈS 2026

- 🕒 **sécurisation des espaces** à proximité des établissements scolaires. ;

🕒 | DÈS 2026

- 🕒 **actions contre l'occupation abusive** à proximité des établissements scolaires ;

🕒 | DÈS 2025

- 🕒 **actions contre les dépôts sauvages**.

🕒 | DÈS 2025



Prévenir la récidive et accompagner les sorties de délinquance

Pour garantir la tranquillité des habitants du territoire et maintenir la cohésion sociale, prévenir la récidive et accompagner les sorties de délinquance constituent des enjeux majeurs pour le territoire.

Une récidive élevée engendre un climat d'insécurité et nuit à l'attractivité du territoire.

Les différents acteurs sont déjà engagés dans des actions de prévention de la récidive, notamment avec l'accueil des personnes sous main de justice dans le cadre de Travail d'intérêt général ou de chantier d'insertion. **Ces actions doivent se poursuivre et se développer**, notamment en multipliant le nombre de lieux d'accueil et en diversifiant les missions proposées.

Autre volonté forte : accompagner les sorties de délinquance en proposant des alternatives adaptées aux compétences et aux besoins des personnes sous main de justice. De même, le développement sur le territoire de dispositifs d'insertion innovants, comme le dispositif TAPAJ (travail alternatif payé à la journée) fait partie des objectifs.

⦿ **Accueil de personnes sous main de justice :** TIG, chantiers d'insertions, stages, etc.).

🕒 | DÈS 2025

⦿ **Dispositifs innovants d'insertion :** circuit clauses d'insertion, travail alternatif payé à la journée, etc.).

🕒 | DÈS 2026

#4

Mieux coordonner et soutenir les acteurs locaux



Tous les acteurs locaux s'accordent sur le sujet.

Améliorer le fonctionnement des instances locales et favoriser un échange d'information fluide entre les différents partenaires impliqués fait partie des leviers prioritaires.

Pour cela, un effort particulier sera porté sur la diffusion des bonnes pratiques.

Objectif : garantir une montée en compétences des acteurs de terrain, élus comme professionnels.

Autre impératif : travailler à la coproduction de la prévention et de la sécurité en impliquant activement les habitantes et les habitants.



Pour prévenir la délinquance et agir en faveur de la tranquillité de toutes et tous, il est essentiel de travailler main dans la main avec les acteurs locaux, véritables piliers de la prévention et de la sécurité dans nos territoires. Nous devons nous coordonner et soutenir mieux les efforts de ceux qui agissent sur le terrain : services communaux, associations, éducateurs, forces de l'ordre et services sociaux. Renforcer cette synergie est une priorité absolue. Cela signifie créer des outils de dialogue pour que chacun puisse partager ses expériences et ses besoins, mais aussi déployer davantage de ressources pour appuyer leurs actions. En unissant nos forces, en misant sur l'écoute et la coopération, nous pouvons démultiplier l'impact des initiatives locales et bâtir des solutions durables.



Jean-Pierre Bosino,

Vice-président en charge de la Prévention de la délinquance, de la Politique de la ville et du Renouvellement Urbain

PRIORITÉ #4 Les actions engagées

Améliorer le fonctionnement des instances et l'échange d'informations

L'**interconnaissance entre les acteurs locaux** : un élément central pour assurer un fonctionnement efficace du partenariat et des instances liées au CISPDR. Un **annuaire des acteurs locaux** de la prévention de la délinquance et de la sécurité sera réalisé pour répondre à cet enjeu.

La mise à jour de l'arrêté de composition du CISPDR (le dernier datant de 2017) et la rédaction d'un règlement intérieur viendra garantir la place de chaque acteur et permettra de fluidifier les échanges d'information.

- ⦿ **Établir un répertoire des acteurs locaux de la prévention de la délinquance, de la sécurité et de la tranquillité publique.**

🕒 | DÈS 2025

- ⦿ **Mettre à jour l'arrêté de composition du CISPDR et rédiger un règlement intérieur du CISPDR.**

🕒 | DÈS 2025

Faciliter la diffusion des bonnes pratiques et garantir la montée en compétences des acteurs de terrain

Services communaux et associations déploient de nombreuses actions sur le territoire pour contribuer à la sécurité et à la prévention de la délinquance. Les identifier et les repérer permettrait non seulement de les valoriser, mais aussi de mieux les diffuser sur l'ensemble du territoire. L'enjeu consiste donc à partager les bonnes pratiques, en complément d'actions de formation à destination des acteurs concernés. Et, au final, apporter une cohérence et développer une culture commune autour de la prévention de la délinquance :

- ⦿ **fiches techniques** sur les sujets de sécurité et de prévention de la délinquance : par ex, sur le RAO ;

🕒 | DÈS 2025

- ⦿ **formations en direction des élus** sur les thématiques de la STSPDR en s'appuyant sur les experts partenaires de l'ACSO (FFSU/IREV, etc.) ;

🕒 | DÈS 2025

- ⦿ **formation des agents** sur les thématiques de la STSPDR dans le cadre du Plan de formation intercommunal.

🕒 | DÈS 2025

ZOOM SUR...

Le Centre de Loisirs Jeunes (CLJ) de la Police Nationale

Le CLJ de Creil mène des actions pour prévenir la délinquance, favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et le respect des principes et valeurs de la République et encourager le rapprochement Police - Jeunes. Pour cela, le CLJ propose un accueil collectif de jeunes entre 9 et 17 ans, avec des activités sportives, culturelles et éducatives encadrées par des policiers, en collaboration avec différents partenaires. Depuis son ouverture, le CLJ PN de Creil a accueilli plus d'un millier de jeunes.



Travailler à la coproduction de la prévention et de la sécurité avec les habitantes et les habitants du territoire

Associer les habitants à la prévention et à la sécurité, un levier majeur pour renforcer la confiance dans les institutions, améliorer l'efficacité des actions locales et favoriser un climat de tranquillité durable. En impliquant directement la population dans l'identification des problématiques et la recherche de solutions, l'ACSO souhaite construire un cadre de vie plus serein et solidaire. Pour cela, une communication renforcée s'impose autour des actions mises en œuvre dans le cadre du CISPDR et de la STSPDR.

Objectifs : donner aux habitants une meilleure information et les impliquer dans les actions de prévention. Ainsi, le CISPDR pourra s'appuyer sur les instances de participation citoyenne présentes sur le territoire (conseil de développement, conseil de quartier, conseil de la jeunesse, etc.). Le renforcement de la confiance entre les habitants de l'Agglomération, envers les institutions et particulièrement les forces de l'ordre, constitue un autre enjeu majeur, à l'échelle de l'ensemble du territoire.

- ⊙ **Communication autour des actions mises en œuvre** dans le cadre du CISPDR et de la STSPDR en direction des habitants.

🕒 | DÈS 2025

- ⊙ **Actions permettant d'améliorer les relations police/Gendarmerie /population** sur le territoire.

🕒 | DÈS 2025



ZOOM SUR...

La Maison de la Justice et du Droit (MJD)

Créée en 2006 par l'agglomération en partenariat avec le ministère de la Justice, la Maison de la Justice et du Droit (MJD) de Creil est placée sous l'autorité conjointe du Président du tribunal judiciaire de Senlis et du Procureur de la République.

Ses missions ? Faciliter l'accès au droit, assurer une présence judiciaire de proximité et apporter une réponse rapide aux conflits quotidiens et à la petite délinquance pour les habitants des 11 communes de l'agglomération.

L'accueil est assuré par un personnel de greffe du tribunal judiciaire de Senlis.

La MJD regroupe plusieurs acteurs, comme le conciliateur de justice ou le délégué défenseur des droits, et propose régulièrement des animations pour développer l'accès au droit et éduquer à la citoyenneté. En 2024, la MJD a accueilli 42 personnes par jour en moyenne pour un total de plus de 8 000 personnes sur l'année.



Le CISPDR, comment ça marche ?

Le Conseil intercommunal de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation (CISPDR) constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de délinquance. Participent notamment au CISPDR, les maires des communes, des membres de l'ACSO, le Préfet de l'Oise ou son représentant, le Procureur de la République auprès du tribunal judiciaire de Senlis, la police nationale, la Gendarmerie nationale, l'Éducation nationale, mais aussi les associations locales, les bailleurs sociaux, etc.

Les modalités de gouvernance :

Groupes de travail



Animation :

Coordination du CISPDR + partenaire référent le cas échéant



Objectifs:

- met en oeuvre les actions et leurs suivis ;
- rend compte de ses travaux au CISPDR restreint.



Régularité :

autant que de besoin.



CISPDR Restreint



Pilotage et animation :

Président du CISPDR.



Régularité :

deux à trois par an, en fonction des besoins.



Rôle :

- propose des orientations stratégiques et les met en oeuvre ;
- ouvre autant que de besoin des Groupes de travail ;
- se réunit en cas d'évènements urgents ou particuliers ;
- pilote le dispositif d'évaluation de la STSPDR.



CISPDR Plénier



Pilotage et animation :

Président du CISPDR.



Régularité :

au moins 1 fois par an.



Rôle :

- présente les caractéristiques et l'évolution de la délinquance sur le territoire ;
- fait le bilan annuel des actions conduites ;
- valide les orientations proposées par la CISPDR restreint et la feuille de route annuelle du CISPDR.

Coordination du CISPDR



Pilotage et animation :

Confié au service DSU de l'ACSO.



Rôle :

- prépare les CISPDR ;
- prépare et anime les groupes de travail définis par le CISPDR ;
- assure le suivi des actions du CISPDR ;
- met en lien les services et les différents partenaires.


CISPDR : quel suivi ?

- Fiches action avec indicateurs de résultats et de processus.
- Tableau de bord de suivi des actions.
- Outil de partage de données.


Les instances connexes au CISPDR qui contribuent à la mise en œuvre de la STSPDR (Stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance et de toute forme de radicalisation) :

Les cellules d'appui / groupe territorial

 **Pilotage et animation :**
Maire(s) de(s) la commune(s) concernée(s).


 **Rôle :**

- permettre un échange privilégié au niveau communal entre les acteurs de la prévention de la délinquance et de la sécurité ;
- faire un point régulier sur les problématiques de tranquillité publique et les traiter de manière opérationnelle ;
- partager des informations à caractère individuel pour accompagner les personnes.

 **Régularité :** en moyenne toutes les 4 à 6 semaines.

Les GLTD


 **Pilotage et animation :**
procureur de la République.

 **Rôle :** traiter de manière opérationnelle une problématique identifiée.

 **Régularité :** dès que besoin.

Les CESCE

 **Pilotage et animation :**
chefs d'établissement du secondaire.

 **Rôle :**


- créer des réseaux de partenaires au service de la cohérence d'un parcours de l'élève ;
- échanger sur des problématiques de prévention de la délinquance / sécurité au plus près des établissements.

 **Régularité :** 2 à 3 fois par an.

Les GPO (sur la CPN de Creil)

 **Pilotage et animation :**
police nationale.


 Un GPO pour Creil, un pour Montataire, Nogent-sur-Oise et Villers-Saint-Paul.


 **Rôle :**

- apporter des solutions concrètes aux problèmes de sécurité du quotidien ;
- renforcer la complémentarité entre forces de l'ordre nationales et locales (polices municipales).

 **Régularité :** dès que besoin.

Les instances du Projet LIMIT'S


 **Pilotage et animation :**
Président de l'ACSO ou son représentant .

 **Rôle :** Pilotage, suivi et évaluation du projet LIMIT'S.

 **Régularité :** au moins une fois par an.

Le groupe de travail Violences faites aux femmes de l'ACSO

 **Pilotage et animation :**
intervenante sociale au commissariat
+ équipe de Carrefour de femmes.

 **Rôle :**

- pilotage, suivi et évaluation de l'observatoire des violences faites aux femmes ;
- pilotage, suivi et évaluation des actions de l'axe 3 de la STSPDR.

 **Régularité :** 2 à 3 fois par an.



L'agglomération Creil Sud Oise s'engage, avec ses communes membres, et les partenaires de la sécurité et de la prévention de la délinquance.



Coordonnées

24, rue de la Villageoise
CS 40081 60106 CREIL CÉDEX
03 44 64 74 74
contact@creilsudoise.fr

www.creilsudoise.fr

